



BRUNET PAYSAGE recrute

Riche de plus de 50 ans d'expérience dans la conception, la réalisation et l'entretien de parcs et jardins (publics et privés), et engagée dans une **démarche RSE** évaluée par ECOCERT au niveau « Excellence », Brunet Paysage cherche à renforcer ses équipes de terrain.

Vous intégrerez une équipe jeune et dynamique de 22 personnes qui propose des prestations alliant l'esthétique, le fonctionnel et l'écologie

- UN OUVRIER QUALIFIE JARDINIER PAYSAGISTE

Réaliser des aménagements paysagers dans le respect de l'environnement, de la biodiversité, de la sécurité et des règles professionnelles

Les missions du poste : (vous aurez à cœur de réaliser des prestations de qualité)

- Etre le 2nd d'une équipe de 2 ou 3 dont un apprenti (transmettre votre savoir et votre passion du métier et du végétal et former)
- Participer à l'organisation quotidienne des chantiers et de l'entreprise
- Interpréter des plans, anticiper et évaluer le travail
- Conduire les engins : de terrassement, modelés paysagers, nivellements, de préparation du sol,
- Assurer les travaux de maçonnerie : Pavage, dallage, clôture, portail, muret, béton désactivé, mobiliers, aires de jeux stabilisés, enrobés, mise en lumière de jardin, arrosage enterré
- Savoir identifier et connaître les végétaux pour les entretenir et les mettre en œuvre
- Contrôler la qualité des matériaux et des végétaux les utiliser de manière à limiter le gaspillage
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, environnementales et de tri
- Préserver les biens et matériels de l'entreprise en s'assurant de leur propreté et bon fonctionnement
- Occasionnellement assurer des travaux d'entretien de jardin
- Être respectueux de la nature, de la biodiversité et de l'environnement et participer activement à la démarche RSE

Le profil recherché

Idéalement titulaire d'un bac pro et d'une expérience de 5 ans
Permis BE indispensable.

CDI temps plein 35H annualisée (38h75/semaines et environ 18/20 jours RTT/an)
Horaire du lundi au vendredi 7H45/16h45

Rémunération en fonction du profil et de l'expérience.

Plan d'Epargne entreprise

Mutuelle prise en charge à 60% par l'employeur

2 primes/an (une prime de bilan et une prime de Noël)

Primes de panier (plus avantageuses que la convention collective)